

CACIB

LYON
Eurexpo Chassieu

CACS

**CAGES GRATUITES
EN NOMBRE LIMITÉ**

*Pas de réservation
préalable*

**DEUX DATES
DE CLOTURE :**

**12 MAI + 10 € entre
21 MAI ces 2 dates**

**DIMANCHE
6 JUIN 2010**

**Entrée des chiens 8 h
Début des jugements 9 h 30**

**Engagements*
par internet :**

cynoprint.com

**Paiement
sécurisé
par carte bancaire**

*Le montant des engagements
est majoré de 1 € par chien
pour frais bancaires et postaux.

Samedi 5 juin :

**séance de confirmation pour les chiens non engagés à l'exposition
3 nationales d'élevage : Caniches, Rhodesian Ridgeback, Bichons et Petit Chien Lion**

JURY PRESSENTI

1^{er} groupe

Chiens de Berger Belge, Bergers AustraliensM. SCHAFFNER
SchipperkeMlle MIGNON
Chien Loup Tchecoslovaque, Berger Croate, Colley Barbu,
Chien Loup de Saarloos, Schapendoes,
Berger Polonais de Podhale, Slovensky Cuvac,
Berger de Russie MéridionaleM. EYMAR-DAUPHIN
Berger Allemand, Berger Blanc SuisseM. MORBELLI
Spéciale Bergers Catalan, des PyrénéesMme REILHAC
Spéciale Berger de Beauce,
Berger de Brie, Berger de Picardie, Welsh CorgiMme ANJORAN
Colley, Border Collie, Berger des Shetland, BobtailMme ROSER
Bergers de l'Est et Italien, Berger Hollandais,
Berger Polonais de PlaineM. KARCHER
Spéciale Bergers de la Serra de Aires, de MajorqueM. GARNERO
Bouvier d'Australie, des Flandres et des ArdennesM. LE MAGNAN

2^e groupe

Spéciale Dobermann, Shar Peï, Tosa, HovawartM. FURLANI (CH)
Pinschers, Affenpinscher, SchnauzersM. BLANGINO
Terrier Noir RusseM. VANDONI
Spéciale Fila de Saint Miguel, Fila Brasileiro,
Dogue des Canaries, Majorquin, Mâtin Espagnol,
Castro Laboreiro, Chien de la Serra Estrela,
Mâtin de l'Alentejo, Dogue Argentin, Mâtin NapolitainM. GARNERO
Spéciale BoxerM. NOÉ
Spéciale Dogue AllemandMme LABROUSSE
Spéciale RottweilerM. SCARDASSA (I)
Spéciale Dogue de Bordeaux,
Bullmastiff, MastiffM. THEVENON
Spéciale Terre Neuve, Landseer, Cane CorsoM. LEROY-NAPOLI
Spéciale Montagne et Mâtin des Pyrénées, LéonbergMme REILHAC
Bergers Yougoslave, du Massif de Karst, d'Asie Centrale,
du CaucaseM. KARCHER
Spéciale Bouviers SuissesM. ENGRAND
Bulldog, Berger d'Anatolie, Aïdi, Saint-Bernard,
Dogue du Tibet et autres races du groupeM. SOULAT

3^e groupe

Airedale et Terrier Divers, Parson et Jack Russel Terrier,
Yorkshire TerrierM. VANDONI
Spéciale Terriers d'EcosseM. MIGNOT
Staffordshire Américain, Bull Terrier du Staffordshire,
Bull TerrierM. DUPAS
Terrier de Chasse Allemand, Fox-Terrier
et autres races du groupeM. MANSENCAL

4^e groupe

Tous les TeckelsMme LEMOINE-LEGAY

5^e groupe

Spéciale Chiens Nordiques, Husky Sibérien,
Spéciale Spitz AsiatiquesM. MANNATO
Akita AméricainMme DESSERNE
Malamute de l'Alaska, Spitz Allemands et Italien, Chow-Chow,
Eurasier, Chiens Nus et autres races du groupeM. LENEUF

6^e groupe

Chiens de Gascogne, AriégeoisM. EYMAR-DAUPHIN
Spéciale Basset HoundMme DESSERNE
Spéciale DalmatienMlle MIGNON
Spéciale Rhodesian RidgebackM. JOUANCHICOT
Chien de Saint-Hubert, Griffon Vendéens, Beagle,
Porcelaine, Fauves de Bretagne, Griffon Nivernais
et autres races du groupeM. LE MAGNAN

7^e groupe

Spéciale Braque AllemandM. CRETINON
Braque de Weimar, Pointer,M. PICHARD (CH)
Spéciale Braque d'Auvergne, Barbu Tchèque,
Chien d'Arrêt Danois, Drahthaar, Stichelhaar,
Braque Portugais, Braque du Bourbonnais, Braque Français,
Braque de St Germain, Braque Italien, Braque Hongrois,
Chien d'Arrêt Portugais, Epagneuls de Munster, Langhaar,
Epagneuls de Picardie, de Pont-Audemer, de St UsugeM. CASTANET
Spéciale Epagneul BretonMme AMIEL
Spéciale Epagneul Français, KorthalsM. EYMAR-DAUPHIN
Spéciale Setters Anglais, Gordon, IrlandaisM. POUJAUD

8^e groupe

Spéciale Retrievers du Labrador et à Poil PlatMme O'DONOGHUE
Spéciale Golden et autres RetrieversM. O'DONOGHUE
SpanielsMme JACQUIER-GRAVELEAU
Chiens d'EauM. PICHARD (CH)

9^e groupe

Spéciale Bichons et Petit Chien Lion,
Coton de Tulear, Chien Chinois à Crête, CarlinM. BARENNE
Spéciale Caniches (Nains et Toy)M. HABIG (D)
Spéciale Caniches (Grands et Moyens)M. MEDARD-RINGUET
Griffons Belge, Bruxellois, Petit BrabançonMlle MIGNON
Spéciale Chiens du TibetM. GREGORY (Irl)
ChihuahuaMme MERY
Cavalier King Charles, King CharlesMme ESTRU
Epagneul Pékinois et Japonais, Petit Chien Russe,
Kromfohländer, Boston TerrierMme DESSERNE
Spéciale Papillon et PhalèneM. MANSENCAL
Bouledogue FrançaisM. KLEIN

10^e groupe

Afghan, SalukiM. PICHARD (CH)
Spéciale Lévrier Ecossais, Lévrier Irlandais,
BarzoïM. LLINARES
Lévrier Espagnol, Azawakh, Sloughi, Greyhound,
Whippet, Petit Lévrier Italien, Lévrier Hongrois, PolonaisM. DEROUET

La liste des juges peut être modifiée suivant le nombre des engagements et les indisponibilités des juges.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES INTERNATIONALES AVEC ATTRIBUTION DU C.A.C.S. - C.A.C.I.B.



L'exposition se tiendra à LYON, Parc des Expositions Eurexpo, le 6 juin 2010.

ARRIVÉE ET JUGEMENT – Les chiens devront être présents dans l'enceinte de l'exposition à partir de 8 heures précises. Les jugements commenceront à 9 h 30 précises en non stop.

LOGEMENT – Des cages gratuites seront à disposition en nombre limité. Pas de réservation préalable. Il est formellement interdit de placer de la paille dans les cages : seules les couvertures sont admises (sauf pour les meutes).

SORTIE DES CHIENS – Les chiens classés ne pourront quitter l'exposition avant 17 h. Aucune autorisation de sortie ne pourra être accordée. Un bar-restauration sera installé à l'intérieur de l'exposition.

AFFICHAGE – Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'éleveur ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau est autorisé par cage. Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE – Le service vétérinaire sera assuré par un docteur-vétérinaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau ;
- des chiens aveugles ou estropiés ;
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations ;
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits, ainsi que les chiennes en chaleur.
- des chiens dangereux.
- des chiens de 2^e catégorie dont les propriétaires ne pourraient présenter leur déclaration en mairie et leur certificat de vaccination antirabique en cours de validité.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULLATION – En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS – Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. En ce qui concerne les juges, ils pourront présenter des chiens ne leur appartenant pas le jour où ils n'officent pas. A partir du moment où ils font partie du jury d'une exposition, ils ne pourront en aucun cas présenter le jour où ils officieront, mais leurs propres chiens pourront être présentés par leur conjoint, leurs enfants ou des tierces personnes dans toutes les races qu'ils ne jugent pas ce jour-là. Sont admis à l'exposition tous les chiens de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI et inscrits à un livre d'origine reconnu par la FCI (livre d'attente inclus).

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements ;
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe Elevage et Lot d'Elevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement).

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

d) Les chiens de 2^e catégorie ne justifiant pas de la déclaration de mairie et non muselés.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :

CLASSE INTERMÉDIAIRE - (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Ouverte et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion). Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Travail et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) - Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE TRAVAIL (donnant droit à l'attribution d'un CACS en concurrence avec les classes Ouverte et Intermédiaire et d'un CACIB en concurrence avec la classe Champion) - Pour les chiens âgés de 15 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition, et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription). La récompense doit être homologuée avant la date de clôture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des pays membres de la FCI et Champions internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS mais elle donne droit à l'attribution du CACIB en concurrence avec le CACS issu des classes Intermédiaire, Ouverte et Travail.

CLASSE JEUNE – Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois la veille du jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS, ni au CACIB.

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution d'un qualificatif, le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, Insuffisant). Elle ne donne pas lieu à classement.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans (comptés à la veille du jour de l'ouverture de l'exposition). Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, ni du CACIB.

Sont considérées comme classes individuelles, les classes Intermédiaire, Ouverte, Travail, Champion, Jeune, Puppy et Vétérin.

Autres classes :

HORS CONCOURS - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

ÉLEVAGE – (Ancien Lot d'élevage - Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT D'ÉLEVAGE – (Ancien Lot de reproduction - Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de mêmes race et variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux sujets de mêmes race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

MEUTE – Chiens courants : pour six chiens courants minimum, de même race, sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire dont trois chiens doivent être engagés dans la classe Travail.

Terriers et Teckels : pour les six Terriers ou les six Teckels, le propriétaire doit justifier que ses trois chiens ont obtenu les titres nécessaires pour accéder à la classe Travail et qu'il est titulaire de l'attestation de meute délivrée par la DDA de son département pour la chasse sous terre.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS – Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut présenter son chien. Les engagements pris par Internet sont majorés de 1 euro par chien pour frais de traitement.

CLÔTURES DES ENGAGEMENTS – 11 mai et 21 mai 2010 (voir tarifs page 3). Tout engagement parvenant après la date de clôture (date de la poste de départ) sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10% pour frais de secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser même après les avoir acceptés, sous déduction d'une somme de 10% du montant pour frais de secrétariat.

- 2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :**
- a) ceux refusés par le "service vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
- d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé ;
- e) des chiens nés après le 28 août 2008 ayant les oreilles coupées.

JUGEMENTS – Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas, les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

CACS – Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "Excellent" en classes Ouverte, Travail ou Intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place). Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

CACIB – Les propositions de CACIB ne sont autorisées que dans les classes suivantes : Ouverte, Travail, Intermédiaire et Champion. Dans ces quatre classes, seuls peuvent être engagés les chiens ayant atteint l'âge de 15 mois à l'ouverture de l'exposition. L'engagement simultané dans ces quatre classes est interdit. La classe "Jeune" ne peut prétendre à l'attribution du CACIB. Les juges font

les propositions de CACIB d'après le mérite absolu des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un livre d'origine reconnu. Il appartient à la FCI de s'assurer que les chiens proposés satisfont aux conditions imposées pour l'homologation du CACIB. Les chiens inscrits à un livre d'origine d'un pays membre de la FCI ou d'un pays non affilié dont le livre d'origine est reconnu par la FCI, peuvent seuls être acceptés à l'exposition. Le CACIB ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} Excellent (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement cette première place). Il est décerné au plus beau chien ayant obtenu le qualificatif à condition d'être de mérite exceptionnel. Les chiens proposés pour le RCACIB peuvent obtenir le CACIB si le chien proposé pour le CACIB :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge, de ses origines, etc.
- b) s'il a déjà le titre de Champion International.

En cas d'attribution d'un seul CACIB pour plusieurs variétés d'une même race ou dans le cas d'une race trop nombreuse, jugée par deux juges différents, le juge chargé d'attribuer le CACIB sera désigné par avance par la société organisatrice et cette désignation sera portée au catalogue à la connaissance des exposants. Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la SCC en ce qui concerne le CACS et par la FCI pour l'attribution du CACIB.

RÉCLAMATIONS – Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 80 € qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS – Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice.
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

RESPONSABILITÉ – La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugées par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

Récompenses : les coupes et prix spéciaux non retirés à la clôture de l'exposition resteront acquis à la société.

N.B. : sont considérées comme classes individuelles les classes Ouverte, Travail, Intermédiaire, Jeune, Champion de beauté

AGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION

1^{er} groupe	- Berger Allemand, Berger de Brie, Bouvier des Flandres15 mois
	- Autres races12 mois
2^e groupe	- Schnauzer Géant, Dogue Allemand, Dogue de Bordeaux, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin de Naples, Montagne des Pyrénées, Saint-Bernard, Terre-Neuve, Dogue du Tibet, Leonberg, Landseer, Doberman, Rottweiler, Mâtin des Pyrénées, Hovawart, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Rafeiro de Alentejo, Cane Corso, Chien de Montagne de la Serra d'Estrela15 mois
	- Autres races12 mois
3^e, 4^e groupes	- Toutes races12 mois
5^e groupe	- Chien de Canaan, Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podenco Canario, Podenco Ibizenco, Podencos Portugais, Samoyède, Esquimaux du Groenland, Akita Inu15 mois
	- Autre races du groupe12 mois

6^e groupe	- Rhodesian Ridgeback15 mois
	- Autres races12 mois
7^e groupe	- Toutes races12 mois
8^e groupe	- Retrievers15 mois
	- Autres races du groupe12 mois
9^e groupe	- Epagneul Japonais et Pékinois10 mois
	- Autres races12 mois
10^e groupe	- Whippet, Petit Lévrier Italien12 mois
	- Autres races15 mois

La composition du jury permettra d'assurer la confirmation de toutes les races de chiens engagés, mais attention, votre chien doit être **tatoué très lisiblement** et vous devez le présenter avec sa fiche de tatouage et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Chiens de 2^e catégorie

- Il est prévu pour les chiens de 2^e catégorie :
- le certificat de vaccination antirabique,
 - le port de la muselière dans les lieux publics,
 - les expositions où le public est admis (hors cages et rings) sont assimilées à un lieu public,
 - le récépissé de déclaration à la mairie,
 - l'attestation d'assurance.

Publicité dans le catalogue de l'exposition

1 page.....	77 €
1/2 page.....	46 €
1/4 page	31 €

Texte, photo et règlement sont à adresser avant le 21 mai 2010

TRES IMPORTANT - PROPHILAXIE DE LA RAGE Avis aux exposants résidant en France

Pour les chiens de la 2^e catégorie, les règlements sanitaires imposent aux organisateurs de remettre aux services vétérinaires départementaux la photocopie du certificat de vaccination antirabique de chaque chien engagé. En conséquence, nous vous demandons de joindre cette photocopie à votre feuille d'engagement.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat ;
- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination, la date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1. Le service des douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de douane français avec plusieurs chiens l'établissement d'un acquies à caution et le versement des frais correspondants.

2. L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de douane d'entrées en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

DEMANDE D'ENGAGEMENT A L'EXPOSITION DE LYON - 6 JUIN 2010

Cadre réservé

Race Sexe

Nom du chien

Couleur Poil (ras, long, dur)

Taille Poids
(pour Schnauzers, Pinschers, Chiens courants, Caniches, Spitz, Teckels) (pour les Pékinois, Japonais, Papillons, Phalènes)

N° Livre d'origines Date de naissance
(sur certificat de naissance : LOF, LOI, LOS, LOSH, NHSB, etc.)

N° de tatouage (ou transpondeur)

Nom du père

Nom de la mère

Nom du producteur : M. Mme, Mlle
(Propriétaire de la mère au moment de la saillie)

Propriétaire :

Nom : M. Mme, Mlle

Prénom

Adresse (lisible)

Code postal Ville

Pays Tél.....

Confirmation demandée

Classe d'engagement

Puppy

Jeune

Intermédiaire

Ouverte

Travail

Champion

Vétéran

Hors concours

Je certifie sincères et véritables les renseignements figurant sur la présente feuille. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance, entre autres, le versement du montant total du présent engagement, même si le chien n'est pas présenté. En conséquence, j'exonère spécialement la Société Canine Rhône-Alpes de toute responsabilité du fait de tous accidents (blessures, morsures, vol, maladie et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou moi-même pour n'importe quel accident. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions du règlement notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. **Je m'engage à ne pas quitter l'exposition avant 17 h.**

Fait à _____, le _____ 2010 Signature :

Montant des frais de participation

Tarif dégressif : uniquement pour plusieurs chiens appartenant à au même propriétaire.

	jusqu'au 11 mai		du 12 au 21 mai	
		(*)		(*)
Pour le 1 ^{er} chien (catalogue compris)	39 €	35 €	49 €	45 €
Pour les 2 ^e et 3 ^e chiens (chacun)	33 €	29 €	43 €	39 €
A partir du 4 ^e chien (chacun)	25 €	21 €	35 €	31 €
Puppy, Vétéran, Hors concours	22 €	18 €	32 €	28 €
Meute (au moins 6 chiens) Tous en classe individuelle	76 €	76 €	86 €	86 €
Chiens suivants de la meute	16 €	16 €	26 €	26 €

*Réduction réservée aux membres de la SCRA à jour de leur cotisation de l'année en cours : joindre photocopie de la carte 2010

Paire, Couple 10 €

Classe et lot d'élevage (*inscription sur place*) 16 €

TOUT ENGAGEMENT NON ACCOMPAGNÉ DE SON RÈGLEMENT NE POURRA ÊTRE PRIS EN CONSIDÉRATION

Classes dans lesquelles le chien peut être engagé (voir définition des classes dans le règlement)	SOMMES adressées
Intermédiaire (<i>voir au verso</i>)	
Ouverte (<i>voir règlement</i>)	
Travail (<i>voir au verso</i>)	
Champion de Beauté (<i>voir au verso</i>)	
Jeune (<i>voir règlement pour limites d'âge exigées</i>)	
Meute	
Puppy, Vétéran, Hors concours	
Paire, Couple	
Carte d'accompagnateur : x 3 € Gratuite si plus de trois chiens	
EXPOSITION : TOTAL A PAYER	

Cotisation SCRA : 18,30 € (*facultative*)
bulletin d'adhésion au dos, chèque à part

JOINDRE OBLIGATOIREMENT À TOUT ENGAGEMENT

- Une photocopie du certificat de vaccination antirabique en cours de validité pour tous les chiens venant de l'étranger.
- Règlement : **uniquement à l'ordre de la SCRA** : chèque bancaire, mandat-cash - Etranger : mandat international exclusivement
- **Une enveloppe timbrée à votre adresse** pour recevoir l'accusé de réception qui vous servira de carte d'entrée
- Membre SCRA : joindre une photocopie de la **carte d'adhérent 2010**.
- Les engagements par **fax ne seront pas acceptés**, ainsi que **tout engagement non accompagné de son règlement**.

REMP LISSEZ SOIGNEUSEMENT CETTE FEUILLE **EN ROUGE** ET ENVOYEZ LA ACCOMPAGNÉE D'UNE ENVELOPPE TIMBRÉE A VOTRE ADRESSE A LA SCRA : 269, RUE FRANCIS DE PRESSENSE - 69100 VILLEURBANNE

Tél. 04 78 84 07 22 de 14 h à 18 h du lundi au jeudi de 14 h à 17 h le vendredi - Site internet : www.canine-rhonalpes.com

REMP LISSEZ très lisiblement ce volet en MAJUSCULES D'IMPRIMERIE afin d'éviter TOUTE ERREUR DANS LE CATALOGUE

**RENSEIGNEMENTS À FOURNIR (joindre justificatif)
pour les classes Travail et Champion, les titres doivent avoir été homologués avant le 21 mai 2010**

CLASSE TRAVAIL

CHIENS DE DÉFENSE :

- Date et lieu où le chien a obtenu soit :
- le Brevet de Chien de Défense en Ring
 - le Brevet Campagne
 - le Brevet Mondioring
 - le R.C.I. mention classée (IPO I)
 - le Brevet de Pistage Français
 - le Brevet de Recherche Utilitaire
 - le Niveau 3 pour le pistage FCI sur 2 concours
 - le Test International de Sauvetage
 - le Brevet Troupeaux (Ovin ou Bovin).

CHIENS D'ARRÊT BRITANNIQUES ET CONTINENTAUX :

Date et lieu de l'épreuve où le chien a obtenu un minimum Très Bon ou le Brevet International de Chasse Pratique (BICP) 1^{ère} ou 2^e catégorie.

CHIENS COURANTS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu un Brevet de Chasse.

SPANIELS :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu au moins une M.T.H.R.

RETRIEVER :

Date et lieu où le chien a obtenu un TB

BARBETS :

Date et lieu où le chien a obtenu un Brevet de Travail à l'Eau (1^{ère} ou 2^e catégorie).

TERRIERS :

Date et lieu du concours de déterrage où le chien a obtenu un minimum de 100 points.

TECKELS :

Date et lieu du concours au terrier où le chien a obtenu au minimum 50 points ou un 3^e prix.

CHIEN D'ÉLAN NORVÉGIEN :

Date et lieu de l'épreuve de recherche au sang où le chien a obtenu :

- Sur piste artificielle : le qualificatif Très Bon ;
- Sur piste naturelle : l'un des 4 qualificatifs suivants : chien de rouge, chien de rouge forceur, chien de rouge hurleur à la mort, chien de rouge indicateur à la mort.

CHIENS NORDIQUES DE TRAINÉAU :

Date et lieu du concours où le chien a obtenu le Brevet de Travail échelon 1.

LEVRIERS :

Date et lieu de l'épreuve à CACIL où le chien s'est classé dans la première moitié des concurrents engagés (joindre une copie de l'attestation demandée par la F.C.I.).

CLASSE CHAMPION *Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.*

Date d'homologation du titre de Champion National de Beauté ou de Champion International (joindre une copie des justificatifs).

RÉPONSE

PRECISIONS INDISPENSABLES POUR LES RACES SUIVANTES :

VARIÉTÉ : Bergers Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell Terrier, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Cockers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	COULEURS : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elkound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Epagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	POIL : (longueur ou texture) Teckels, Saint-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Chiens de Montagne Portugais, Segugios Italiens, Retrievers, Bergers des Pyrénées et Hollandais.	TAILLE : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	POIDS : Pékinois, Epagneul Japonais, Papillons, Phalènes.
--	--	--	---	---

Samedi 5 juin 2010
Séance de Confirmation
pour les chiens non engagés à l'exposition.

de 14 h 30 à 17 h

Feuille spécifique à réclamer au 04 78 84 07 22 ou à télécharger sur cynoprint.com ou canine-rhonealpes.com

Samedi 5 juin : 3 NATIONALES D'ELEVAGE
Rhodesian Ridgeback
Caniches - Bichons et Petit Chien Lion

BULLETIN D'ADHESION A LA SOCIETE CANINE RHONE-ALPES

Fiche de renseignements à retourner à la S.C.R.A.

269, rue Francis de Pressensé 69100 VILLEURBANNE - Tél. 04 78 84 07 22 - Fax 04 78 85 74 83

Je soussigné, renouvelle mon adhésion (ou demande à être membre), de la Société Canine Rhône-Alpes

M., Mme, Mlle Prénom

Eleveur Autre Téléphone

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Je joins la somme de 18,30 euros, montant de la cotisation 2010, à l'ordre de la S.C.R.A. (règlement séparé de l'engagement à l'exposition).

Fait à..... le..... 2010 - Signature

ZONE D'ACTION : AIN - ARDÈCHE - DRÔME - ISÈRE - LOIRE - RHÔNE - SAVOIE - HAUTE-SAVOIE